

FORMULAIRE DE DEMANDE D'AIDE À LA MOBILITÉ

**PERSONNE
HANDICAPÉE
DE 20 ANS ET +**

Demande à transmettre au plus tard 15 jours
avant le mois d'abonnement souhaité.
Toute demande arrivée après le 15 du mois
sera traitée le mois suivant.

Votre demande concerne :

LA CARTE TAXI

d'une valeur de 250 € /an permet d'utiliser les services d'un artisan taxi de l'Essonne affilié gratuitement
OU

LE FORFAIT NAVIGO AMÉTHYSTE

**Important : la possession d'un Pass Navigo mois/semaine valide est obligatoire avant toute demande
d'abonnement Améthyste.**

1^{re} attribution Renouvellement. Votre forfait expire le :

NUMÉRO PASS NAVIGO (obligatoire) :

(entouré en rouge sur l'image à droite)

Forfait Améthyste zones 1 - 5 pour 156 € / an
(déplacements dans toute l'Île-de-France)

Forfait Améthyste zones 3 - 5 pour 37 € / an
(déplacements en Essonne uniquement)



Attention : ces deux offres ne sont pas cumulables.

Madame Monsieur

Nom usuel :

Nom de naissance :

Prénom : Date de naissance :

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone fixe :

Téléphone portable :

Email :@

Je certifie l'exactitude des renseignements fournis.

Fait à : le Signature :

TRANSMISSION DE VOTRE DOSSIER COMPLET (voir liste des pièces à fournir au dos)

En ligne

Privilégiez le dépôt de votre demande et la réalisation de votre paiement sur www.essonne.fr/mobilites

Par courrier

Conseil départemental de l'Essonne
Monsieur le Président, Direction des transports et de la mobilité,
Boulevard de France - Georges Pompidou - 91012 ÉVRY-COURCOURONNES CEDEX

Au Centre communal d'action sociale (CCAS)

PIÈCES JUSTIFICATIVES À FOURNIR

Pour toute 1^{re} demande à la mobilité

- Justificatif de domicile à votre nom de plus d'un an en Essonne - certificat d'hébergement non valide
- 1 photocopie recto-verso de la carte d'identité ou titre de séjour - récépissé de demande non valide

Documents obligatoires pour chaque demande

Une photocopie d'un justificatif de votre situation :

Bénéficiaire de l'Allocation adulte handicapée

- Photocopie du dernier décompte de paiement de l'Allocation adulte handicapée (AAH) de moins de 3 mois délivré par la CAF

Bénéficiaire du forfait Navigo Améthyste ne percevant plus l'Allocation adulte handicapée

- Attestation de versement d'une pension d'invalidité inférieure ou égale au montant perçu précédemment au titre de l'AAH de moins de 3 mois
- Attestation de versement de l'Allocation supplémentaire vieillesse (ASV) / Allocation de solidarité aux personnes âgées (ASPA) de moins de 3 mois
- Copie de la Carte mobilité inclusion mention invalidité (CMI-I) pour les personnes de 60 à 64 ans **et** copie intégrale du dernier avis d'imposition sur les revenus indiquant **un montant inférieur ou égal à 61 €** sur la ligne impôt net avant correction et/ou crédit d'impôt

Bénéficiaire d'une pension d'invalidité de 2^e ou 3^e catégorie

- Attestation de versement d'une pension d'invalidité complétée avec le versement de l'Allocation supplémentaire d'invalidité (ASI) de moins de 3 mois

DOCUMENTS CONCERNANT UNIQUEMENT LE FORFAIT NAVIGO AMÉTHYSTE

- 1 photocopie recto-verso du Pass Navigo mois / semaine (à demander en agence Navigo). En cas de perte, de vol, de détérioration ou de dysfonctionnement de votre Pass Navigo : rendez-vous dans la gare la plus proche ou téléphonez au 09 69 39 22 22 (appel non surtaxé depuis un poste fixe). Toute demande de duplicata du Pass Navigo est facturée 15 € par Île-de-France Mobilités.
- Si votre dossier est envoyé par courrier, votre paiement par chèque doit être à l'ordre de « **La régie Améthyste** », d'un montant de :
 - **37 €** pour un forfait zones 3-5
 - **156 €** pour un forfait zones 1-5

Les informations nominatives recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans le système d'information géré par le Conseil départemental de l'Essonne, aux fins de gestion des demandes du forfait Améthyste ou de la carte taxi. Après instruction et validation des dossiers, les données relatives au forfait Améthyste sont transmises au SAS Comutitres en charge de la gestion des demandes de fabrication, de la mise en liste verte des titres et de la facturation, les données relatives à la carte taxi sont transmises à l'entreprise Docapote Applicam en charge de la fabrication des cartes, de la gestion des aides et de la relation aux entreprises de transport affiliés. Le responsable de traitement est le Conseil départemental de l'Essonne. Vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui vous concernent (art. 34 de la loi « Informatiques et Libertés » du 6 janvier 1978), auprès de contact@essonne.fr

POUR PLUS D'INFOS

www.essonne.fr/economie-amenagement-mobilites/mobilites/les-aides-aux-transport

 **N° Vert 0 800 40 80 40**

(Appel non surtaxé depuis un poste fixe)
Du lundi au vendredi : 10 h - 12 h

amethyste@cd-essonne.fr